

Diagnostic foncier, rural

Volet patrimoine naturel

Commune de Peyrole



Février 2012

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN

Siège Social

96 rue des agriculteurs
81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
Email :
accueil@tarn.chambagri.fr

TERRES d'aVENIR



Sommaire

PREAMBULE.....	3
METHODOLOGIE.....	4
<u>1. Caractéristique globale du territoire d'étude.....</u>	<u>5</u>
1.1. Contexte physique.....	5
1.2. Principaux zonages.....	5
1.3. Occupation du sol et unités paysagères - Carte 1.....	5
<u>2. Diagnostic et enjeux.....</u>	<u>7</u>
2.1. Principaux éléments d'intérêt écologique présents sur la commune.....	7
2.2. Enjeux et pistes d'actions.....	12
2.3. Synthèse – cf. carte 2.....	14
ANNEXES.....	15
1 – CARTES :.....	15
2 – FICHES TECHNIQUES :	15
FICHES MILIEU.....	15
FICHES SCHÉMAS ET ZONAGE.....	15

PREAMBULE

Ce diagnostic a été réalisé à la demande de Monsieur le Maire afin d'aider les élus à mieux prendre en compte les **enjeux liés au maintien du patrimoine naturel** dans l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Il est réalisé en complément du diagnostic agricole.

L'étude réalisée par la Chambre d'agriculture sur la commune a plusieurs objectifs :

- **Mieux connaître le patrimoine naturel de la commune**
 - Identifier et caractériser le patrimoine naturel à l'échelle locale à partir d'une observation du paysage rural de la commune.
 - Faire ressortir les spécificités du territoire.
- **Fabriquer un savoir commun à l'échelle locale**
 - Associer les gestionnaires et les élus à la réalisation de ce travail dès le démarrage.
 - Fournir des informations pédagogiques sur les différents milieux observés.
- **Définir les principaux secteurs à enjeux du territoire**

Cette étude est une première étape dans l'appropriation par les acteurs locaux des enjeux liés au patrimoine naturel communal dans la réalisation du PLU (démarche Trame Verte et Bleue).

A partir de ce diagnostic (cartographie et fiches milieux), une deuxième étape de hiérarchisation des éléments recensés sera nécessaire si les élus envisagent une transcription dans le PLU.

METHODOLOGIE

Ce diagnostic a été réalisé en 4 étapes :

Etape 1 : Recueil des données

- Information des agriculteurs
- Prospections sur le terrain

Etape 2 : Traitement et analyse des données

- Cartographie
- Analyse

Etape 3 : Présentation des premiers résultats

- Réunion intermédiaire auprès des agriculteurs et des élus
- Discussion - synthèse

Etape 4 : Restitution finale

- Au Conseil municipal de la commune
- Aux personnes publiques associées

1. Caractéristique globale du territoire d'étude

1.1. Contexte physique

- **Grands ensembles géomorphologiques** : dépôts molassiques tertiaires du bassin aquitain.

- **Altitude** : 150 à 320 m

- **Hydrographie** :

La majeure partie des cours d'eau de la commune de Peyrole sont drainés par le Tarn :

- Ils ont un écoulement globalement S-E / N-O
- Sur la partie Est de la commune, le ruisseau de Brame Aygues draine les ruisseaux de Rigou, de Cantegrel et des Faigués. Il trouve sa confluence avec le Tarn en aval de Lisle sur Tarn
- Les ruisseaux de Badaillac et de Marssac matérialisent la limite ouest de la commune et se jettent dans le Tarn en aval de Montans après avoir rejoint le ruisseau du Jauret.

A l'extrémité S-O de la commune, la ligne de crête (suivie par la D19) matérialise la limite de bassin-versant. Les versants sud des vallons des Brandes et de la Chaupertié sont drainés par le Dadou.

1.2. Principaux zonages

- **SCOT** : SCOT du pays du vignoble gaillacois, bastides et Val Dadou (cf. FICHE 9).
- **ZNIEFF** : ZNIEFF Z1PZ0592 - Bois de Combal et de la Chaupertié, Z1P0589 - Etangs de Montans Peyrole (cf. FICHE 11).

1.3. Occupation du sol et unités paysagères - Carte 1

- **L'occupation du sol**

53 % des 2 059 ha de la commune de Peyrole sont consacrés à l'agriculture, soit 1 087 ha. Les surfaces boisées occupent 544 ha (26 % de la surface), tandis que 428 ha sont dédiés aux autres espaces (urbanisation, infrastructures).

D'après le diagnostic agricole :

- 48 structures agricoles valorisent au moins une parcelle sur Peyrole. 23 exploitations ont leur siège sur la commune (cf. Diagnostic foncier, rural et agricole).
- Parmi la SAU recensée, 79 % des surfaces sont en terres arables (cultures - 73 %, prairies temporaires - 6 %). On trouve également 91 ha de prairies naturelles (8 % de la SAU) et 43 ha de vignes. Dans la SAU, il est également à noter 61 ha de friches. La production céréalière est largement majoritaire sur la commune.

La commune de Peyrole appartient au grand ensemble paysager des collines du centre. Entre plaine du Tarn et plaine de l'Agout, ces collines se raccordent aux premières collines du Ségala. Au cœur du département, elles constituent une enclave rurale ceinturée par les espaces de plaines sensibles à la pression d'urbanisation (source : Atlas des paysages tarnais - CAUE 81).

■ Les unités paysagères

Il est possible d'identifier 3 sous-unités paysagères :

– La moyenne terrasse du Tarn :

Cette unité occupe la pointe nord de la commune. Elle se caractérise par un relief peu marqué, propice aux grandes cultures. L'urbanisation se concentre au Pas de Peyrole.

Le paysage est très ouvert et les cultures céréalières sont prépondérante, même si à l'extrémité nord de la commune la présence de vignes témoigne de la proximité du gaillacois. D'importants lacs collinaires marquent également le paysage et soulignent les vallonnements des ruisseaux de Brames Aygues et de Bédailac.

– La haute terrasse du Tarn :

La haute terrasse est beaucoup plus ciselée par des vallons étroits, orientés globalement SE-NO. Elle occupe les 2/3 de la surface communale.

Bien que les terres cultivées soient dominantes dans l'occupation du sol, la présence d'importants ensembles boisés et de quelques sites bocagers soulignent une certaine diversité paysagère. Par ailleurs, le relief assez marqué multiplie les perspectives et renforce cette diversité. Les pentes peuvent être fortes localement.

– Les versants sud des vallons de la Brande et de la Chaupertié :

A l'extrémité sud et ouest de Peyrole, les versants sud des vallons de la Brande et de la Chaupertié s'ouvrent sur la vallée du Dadou.

Ces versants pentus sont localement armés de bancs calcaires qui créent des ruptures de pentes. Elles sont souvent soulignées par la présence de cordons boisés, d'alignements d'arbres. Des taillis de Chêne pubescent ou des prairies occupent les zones où la déclivité est la plus forte.

2. Diagnostic et enjeux

Les continuités écologiques peuvent prendre différentes formes, en fonction des espèces et des habitats auxquels on s'intéresse :

- Il peut s'agir, par exemple, d'un ensemble de milieux favorables disposés en chapelet, d'une taille suffisante, et peu éloignés les uns des autres.
- Pour certaines espèces, il est nécessaire de disposer de corridors boisés.
- Pour d'autres, liées aux milieux ouverts, il s'agit de trouver une diversité de milieux sur le territoire (prairies, bandes cultivées extensives, diversité de cultures, milieux non cultivés).

Afin d'identifier les principaux enjeux écologiques du territoire, il est nécessaire d'analyser les fonctions et la configuration des structures paysagères et des milieux naturels ou semi-naturels qui le composent.

2.1. Principaux éléments d'intérêt écologique présents sur la commune

Sur la commune de Peyrole, la présence d'unités paysagères différenciées permet d'identifier une diversité importante en terme de milieux et « d'infrastructures agro-écologiques » (ensemble des haies, bandes enherbées, points d'eau, ...) :

- Les coteaux de la haute terrasse associent des milieux variés liés au bas fonds au secteurs boisés ou aux versants. Ils contrastent avec le caractère ouvert de la moyenne terrasse
- La moyenne terrasse est plus homogène, les infrastructures liés aux aménagements agricoles sont les principaux supports de la biodiversité « ordinaire »
- Les versants sud calcaires, par leurs particularités topographiques et pédologiques, montrent quelques structures paysagères typiques et des milieux plus imbriqués.

Chacun des éléments, présentés ci-dessous, fait l'objet d'une fiche en annexe.

■ **Haies et linéaires arborés (cf. FICHE 1)**

Avec un linéaire total de **35 km** et une densité de **29 ml/ha de SAU** (d'après la photographie aérienne de 2006), le maillage bocager communal peut être qualifié de **lâche et discontinu**. Cette situation mérite d'être affinée par secteurs :

• **Pour la moyenne terrasse :**

Sur ce secteur, le maillage de haies et linéaires arborés a sensiblement évolué ces dernières décennies, suite à la modification de la configuration du parcellaire agricole :

- Il subsiste quelques éléments de la trame ancienne, essentiellement représentés par des alignements de Chêne sessile accompagné ou non d'une strate arbustive (haie pluristrate). Ces linéaires correspondent parfois à d'anciens chemins (vers le Pas de Peyrole, Badaillac,...). Ils peuvent avoir des longueurs assez importantes (de l'ordre de 500m) et permettent d'apporter des ruptures visuelles dans ce secteur très ouvert.
- Le long des cours d'eau, les linéaires arborés (ripisylves) sont en général bien structurés même s'ils laissent apparaître quelques discontinuités. On peut citer notamment le ruisseau de Bugarel et les linéaires en amont de grands lacs collinaires (Bramès Aygues, Bédailac) . Ils associent souvent l'aulne, le Frêne à feuilles étroites, le Saule blanc, à une strate arbustive dominée par les saules (Saule roux notamment). Ce type de structure joue pleinement son rôle de maintien des berges et de corridor biologique.

- **Pour les secteurs de coteaux (haute terrasse, versants calcaires) :**

Sur cette zone, malgré une augmentation assez sensible de la taille du parcellaire, les principales structures bocagères ont été conservées :

Sur la haute terrasse, on retrouve des linéaires structurants d'un point de vue biologique et paysager :

- quelques haies arbustives d'épineux souvent de longueur modeste (prunellier, aubépine, églantier,...). Leur continuité et leur état sanitaire sont variables. Les plus denses constituent des zones refuges pour la faune et des sites de nidification pour de nombreux passereaux.
- Des haies pluristrates matérialisent parfois le tracé d'anciens chemins. Leur largeur et leur densité souvent importantes sont particulièrement intéressantes d'un point de vue écologique.
- Des zones bocagères, liées aux sites d'élevage, associent de nombreux types de linéaires : haies arbustives, alignements d'arbres, haies pluristrates. Sur la haute terrasse on peut citer notamment le Pillié, les Rives Hautes, Peyrole. La zone de Tréluzen est à cheval sur les versants sud du vallon des Brandes.
- Les ripisylves sont souvent bien structurées, avec une largeur assez importante. Les principales lacunes se trouvent sur les zones amont des ruisseaux du Pontet et de Badaillac.

Sur les secteurs pentus des versants sud, les affleurements calcaires créent des ruptures de pentes, soulignées par des cordons boisés ou des alignements de Chêne pubescent (sud de Peyrole, par exemple). Ces linéaires jouent un rôle primordial en terme de protection des sols contre l'érosion.

- **Bois et bosquets (cf. FICHE 2)**

Avec 544 ha, les surfaces boisées représentent plus de 25 % de la surface totale de Peyrole. Les bois occupent les versants pentus et les parties sommitales de la haute terrasse (sols pauvres, peu épais) et forment des ensembles boisés importants (dépassant 40-50 ha). Sur les versants calcaires les bois sont de taille plus modeste (5 à 10 ha).

La carte de Cassini (XVIIIe s) atteste d'un état boisé ancien. Par ailleurs, comme en témoigne la photographie aérienne de 1948, la configuration des surfaces boisées a peu évolué ces dernières décennies. Elle a pu localement s'accroître sur certains secteurs de vigne.

Les différents ensembles associent des peuplements de structure, d'âge et de composition différentes :

- Sur les coteaux molassiques, les peuplements de Chêne sessile, châtaigner, sont dominants (en taillis, plus rarement futaie). Ils associent souvent l'Alisier torminal, parfois le sorbier et le Chêne tauzin. En sous étage, on retrouve fréquemment le fragon, le troène, l'aubépine,... parfois la Bruyère à balais et le ciste à feuilles de sauge qui caractérisent les sols pauvres et acides.
- Sur les plus rares secteurs « frais » de bas fond (vallon de la Chaupertié, par exemple), le Chêne pédonculé, l'Erable champêtre, le Frêne élevé, sont des essences bien représentées. Ces zones de bas fond, difficilement exploitables, conservent de nombreux arbres âgés, des arbres sénescents à cavités et un important volume de bois mort. Certaines forment un continuum forestier avec les ripisylves jusqu'à des boisements humides (cf. partie suivante).
- Pour les versants calcaires il s'agit essentiellement de taillis de Chêne pubescent
- Les plantations restent faible à l'échelle de la commune : plantation de résineux à l'extrémité nord

A l'échelle communale, et plus largement au niveau du territoire, les surfaces forestières assurent des fonctions écologiques majeures :

- La présence d'arbres âgés, à cavités ou dépérissants, d'habitats interstitiels (zones plus « ouvertes », clairières) et de peuplements diversifiés, est favorable à de nombreuses espèces forestières (insectes saproxyliques : Grand capricorne par exemple, avifaune forestière...). Le périmètre de la ZNIEFF des Bois de Combal et de la Chaupertié intersecte une petite partie de la commune de Peyrole. Ce site reconnaît l'intérêt écologique de ces bois, notamment pour la nidification des rapaces forestiers (Circaète Jean-le-Blanc, Autour des palombes)
- Les différents ensembles boisés sont assez bien connectés entre eux par l'intermédiaire de haies, de corridors boisés et des ripisylves. Ils constituent donc un réseau fonctionnel pour les espèces à déplacements importants, des zones refuges pour la faune (faune cynégétique par exemple).
- A un niveau supérieur, il existe des continuités correspondant à l'unité de la haute terrasse du Tarn et du versant sud de la vallée du Dadou. Dans un contexte de fragmentation, ils participent à la continuité écologique entre les grands massifs.

■ **Zones humides et points d'eau (cf. FICHES 7 et 8)**

- **Les mares** : 16 mares sont recensées sur la commune. Les mares identifiées sont, pour la plupart, associées aux zones de sources et plus concentrées sur la haute terrasse du Tarn. Elles peuvent être isolées en contexte de culture ou de boisement, ou encore associées à des secteurs bocagers (Rives hautes, Pillié). Leur état et leur configuration est très variable, mais on dénombre quelques points d'eau à fort intérêt écologique (mare de Fallèras, par exemple)

Les points d'eau, connectés aux ripisylves ou associés aux zones boisées, sont intéressants pour la reproduction d'espèces comme la Salamandre tachetée, la Grenouille agile.

La présence de végétation riveraine (joncs notamment) est particulièrement attractive pour les odonates (libellules, demoiselles).

Au-delà de l'« état » de chaque mare, l'attractivité du secteur pour la faune aquatique est dépendante des continuités existantes avec d'autres points d'eau pour former un véritable « réseau ».

- **Les lacs** : 22 lacs sont recensés. Il s'agit de lacs collinaires, servant de réserve pour l'irrigation. Ils sont de taille importante sur la moyenne terrasse (plus de 25 ha pour le lac de Bugarel).

Les lacs de Bugarel et de Brames Aygues ont été désignés en ZNIEFF (cf. FICHE 11). Bien que ces infrastructures aient modifié l'hydrologie locale, leur intérêt repose sur le rôle qu'ils jouent en faveur de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau :

- zone d'hivernage et halte migratoire pour les anatidés, les limicoles et les laridés. Ils sont le principal site d'hivernage d'anatidés dans le département (plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'individus selon les années et les espèces).
- Site de reproduction pour plusieurs espèces de hérons (Bihoreau gris, Héron garde-boeufs et Aigrette garzette). La colonie est actuellement établie dans les bosquets de saules et de peupliers en queue de lac de Brames Aygues.

Pour de nombreux lacs de la haute terrasse, la présence de végétation riveraine (végétation hygrophile, surfaces à enherbement permanent, arbres, ...) offre un potentiel d'accueil pour les odonates (libellules, demoiselles) et les amphibiens.

- **Les zones humides : près de 7 ha**

- zones humides de « queue d'étang » en amont de certains lacs collinaires : il s'agit essentiellement de boisements humides à Saule blanc, Aulne glutineux. Ils sont parfois bien développés comme en amont du lac de Brames Aygues
- prairies humides de bas-fond, en bord de cours d'eau (vers Bramarie et Sieurac notamment): Certaines présentent des cortèges floristiques typiques des prairies humides fauchées à Succise des prés, Brome en grappe, Silène fleur de coucou, ...
- Il faut également signaler la présence de zones humides en voie de colonisation ligneuse (mégaphorbiaies), localisées et associées à des zones de source ou en bord de cours d'eau (ruisseau de Bugarel, par exemple).

Outre leurs fonctions hydrologiques (soutien d'étiage, infiltration, épuration), ces milieux participent aux continuités écologiques en fond de vallon. Ils constituent également des milieux refuges et des sites de reproduction pour certaines espèces (intérêt des boisements humides pour les hérons).

- **Prairies naturelles et surfaces à enherbement permanent (cf. FICHE 4)**

Les **91 ha** de prairies naturelles identifiés représentent moins de 8 % de la SAU communale. Les principaux ensembles sont associés aux sites d'élevage bovin : Pillié, les Rives-Hautes, Peyrole.

Quelque soit leur mode de valorisation (fauche/pâturage), ces ensembles prairiaux ont des structures et des compositions hétérogènes, favorables aux insectes pollinisateurs, aux orthoptères (prairies fauchées notamment) ou aux insectes coprophages (pâturages).

Sur la commune, il est à noter que la diversité des conditions topographiques et pédologiques conditionnent des cortèges floristiques variés : allant des espèces des milieux « pauvres » et drainants (acides ou calcaires) aux communautés des sols plus riches en éléments nutritifs, en bas de versant. Les prairies naturelles constituent des zones de ressources alimentaires très importantes pour l'avifaune et les micromammifères.

La pérennité des prairies est liée au maintien des systèmes d'élevage.

De plus, les autres surfaces à enherbement permanent (fossés, bandes enherbées, ...) sont à prendre en compte car elles constituent, elles aussi, des milieux attractifs pour la faune et participent aux continuités écologiques.

Sur la commune, 9 km de bandes enherbées sont associées aux cours d'eau et fossés. Leur linéaire est plus développé dans la zone de la moyenne terrasse (ruisseau de Brames Aygues, de Bedaillac, ...). Leur mode de gestion (fréquence et dates d'intervention) aura des impacts plus ou moins importants sur les cycles biologiques (**cf. FICHE 3**).

- **Landes et pelouses (cf FICHE 5)**

La commune compte près de **20 ha** de pelouses et landes.

- x **Les pelouses et landes calcaires (4,5 ha) :**

Il s'agit de milieux herbacés secs et de faciès de colonisation arbustifs associés (Genêt d'Espagne, prunellier,...) formant des landes plus ou moins denses. Ils correspondent aux versant présentant des affleurements calcaires que l'on retrouve sur la partie S-E : secteur de Tréluzen notamment

Les pelouses identifiées sur Peyrole sont dominées par le Brome érigé associé à un cortège floristique diversifié, riche en espèces d'affinité méditerranéenne et en orchidées.

Ces mosaïques arbustives constituent des sites d'alimentation privilégiés pour de nombreux mammifères, abritent une diversité d'insecte et offrent des sites de nidification pour certains oiseaux nichant à même le sol (Pipit rousseline, par exemple).

L'abandon des pratiques traditionnelles de pâturage des pelouses conduit à leur embroussaillage progressif. Leur intérêt floristique et fonctionnel tend à diminuer fortement : formations plus homogènes appauvries en espèces, offrant moins de diversité de structures.

x **Les pelouses et landes acides (14 ha) :**

3 sites principaux ont été identifiés : les Clastres, Puech Autru, Lascanal

Ce type de formation est lié à des sols « maigres » acides et drainants associés aux dépôts de graviers de quartz des hauts niveaux de terrasse ou plus rarement entre deux niveaux de terrasse (Lascanal). Ces formations associent différents sous-arbustes : callune, Bruyère cendrée, Bruyère à balais, Ciste à feuilles de sauge, Genêt poilu, ... formant un cortège typique et original faisant la transition entre les landes atlantiques et les landes méditerranéennes. Elles peuvent être piquetées de pins sylvestres.

Sur le secteur des Clastres il existe des formations de pelouses et landes imbriquées, pâturées et remarquables d'un point de vue botanique.

Bien qu'en régression et de faible surface, ces sites possèdent un fort intérêt biologique. Ils sont particulièrement attractifs pour certaines espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles, ...) pour les insectes pollinisateurs et certains reptiles (lézard vert par exemple). En lien dynamique avec les chênaies à Chêne pubescent et Chêne tauzin, ces landes tendent à se fermer : la Bruyère à balais et l'ajonc deviennent dominants et progressivement, les chênes s'installent. Les stades les plus jeunes sont en régression.

Il faut signaler, par ailleurs, que certains faciès denses et fermés de superficie significative peuvent constituer des sites de nidification pour les busards (Busard cendré notamment). Avec la disparition progressive de ces biotopes, ces rapaces peuvent utiliser des milieux de substitution (champs de céréales), à l'origine de la destruction de nombreuses nichées (moisson).

■ **Petit patrimoine (cf. FICHE 6)**

La commune de Peyrole possède un patrimoine arboré remarquable :

- Chênes et châtaigner pluri-centenaires : Tréluzen, Peyrole, châtaigner de Fabas,...
- Arbres « signal » marquant dans le paysage : Pin parasol de Magrin, par exemple
- Arbres et témoignant d'activités rurales traditionnelles : Saules têtard, Mûriers blanc,...

Outre son intérêt patrimonial et paysager, ce patrimoine offre, à travers les nombreuses cavités et interstices, un gîte potentiel pour plusieurs espèces (chauves-souris, Chouette chevêche par exemple)

2.2. Enjeux et pistes d'actions

■ Des éléments structurants...

Riche d'une diversité paysagère importante, la commune de Peyrole possède des milieux d'intérêt écologiques et des espaces de continuité :

- Un réseau d'ensembles boisés, dont l'agencement, la structure et la composition sont favorables au maintien d'espèces forestières. A l'échelle de la région forestière, Il participe au continuités écologique.
- Des formations de pelouses, landes abritant des communautés végétales caractéristiques et assurant des fonctions essentielles des espèces sensibles (invertébrés, avifaune).
- Des sites « bocagers » et un patrimoine arboré attractifs pour les espèces inféodées aux zones agro-pastorales et à fort intérêt paysager.
- Des milieux « relais » et des zones de refuge pour la faune aquatique : réseau de points d'eau et zones humides.
- Des corridors bien structurés le long de certains vallons sud-est/nord-ouest : associés aux ruisseaux de Bugarel et de Bédailac notamment.

■ ... à conserver sans les « figer »

La conservation de ces éléments est garante du maintien du patrimoine biologique et de l'identité paysagère locale. Dans cette logique, une attention particulière doit être portée aux éléments et milieux " clés " ou structurants.

- **Enjeux/urbanisation** : à proximité des zones urbanisées (Pas de Peyrole, St Maurice) les enjeux restent faibles. A l'échelle locale, il s'agit de veiller à éviter les phénomènes de mitage qui conduisent à accentuer la « fragmentation » des habitats naturels et les ruptures de continuités.
- **Enjeux/agriculture** : le maintien d'une diversité d'exploitations agricoles (diversité des assolements, des modes de valorisation) est garant de la conservation des différentes infrastructures agro-écologiques. Le niveau de fonctionnalité de ces infrastructures (biologique, paysager, vis-à-vis des sols) est dépendant des modalités de gestion (type d'entretien, ...) mises en œuvre et des cohérences trouvées à l'échelle locale pour favoriser les continuités.

Même si les milieux naturels faisant l'objet d'une gestion agricole représentent de faibles surfaces (quelques prairies humides, 1 lande / pelouse), ils sont d'une grande richesse. Le maintien de cette gestion pastorale est indispensable à la conservation de ces milieux.

En l'absence d'entretien, les milieux d'intérêt écologique (pelouses / landes) sont menacés de fermeture à court ou moyen terme.

« Conserver » ne veut pas dire « ne pas toucher », l'intervention humaine est souvent nécessaire :

- Linéaires arborés : régénération, entretien.
- Prairies naturelles : fauche, pâturage.
- Mares : curage et entretien des abords
- Pelouses et landes : en l'absence de gestion, la dynamique ligneuse n'est pas maîtrisée, la diversité floristique et leur potentiel d'accueil diminuent.

■ **Des améliorations restent possibles**

Des adaptations de pratiques peuvent, sans forcément entraîner de surcoût (financier ou de main-d'œuvre), être bénéfiques d'un point de vue environnemental :

- Entretien en bordure de voirie : adaptation des dates et de la fréquence des interventions = gestion différenciée
- Régénération naturelle de certaines haies ou linéaires arborés, conservation des jeunes sujets qui se sont implantés naturellement (limiter localement les interventions de broyage mécanique) : haies arbustives discontinues des coteaux calcaires

D'autres nécessitent des actions spécifiques (partenariats, démarches volontaires, accord des propriétaires, soutien financier ...) :

- Restauration de milieux : pelouses notamment
- Opération de plantation ou de confortement du réseau de haies à l'échelle communale,
- Valorisation du patrimoine naturel : sensibilisation des plus jeunes, lien agriculture/biodiversité, itinéraires pédestres, ...

2.3. Synthèse – cf. carte 2

La carte 2 localise les principaux éléments d'intérêts écologiques ainsi que les principales zones d'enjeux.

	Atouts	Points à améliorer / pistes d'actions
Agencement des éléments du paysage	Présence d'éléments structurants : - En réseau : ensembles boisés et mares sur les coteaux de la haute terrasse - Linéaires : linéaires de haies d'intérêt plus concentrés sur la haute terrasse, corridors associés aux cours d'eau (ripisylves / bandes enherbées)	Un secteur de moyenne terrasse avec peu d'infrastructures agro-écologiques : - Conserver le tramage existant - S'appuyer sur les linéaires structurants pour conforter les continuités, notamment sur les secteurs les plus ouverts
Milieus remarquables	Des milieux à fort intérêt écologique - Landes et pelouses - Ensembles prairiaux et maillage de haies des zones bocagères - Zones humides et lacs collinaires : ZNIEFF des étangs de Montans et Peyrole	Disparition des pratiques d'entretien sur certains sites de pelouse/landes => actions de restauration envisageables sur les sites à enjeux. Amélioration des connaissances pour affiner les enjeux liés à ces milieux (busards notamment) Conserver l'état boisées ou arbustif des zones humides en « queue d'étang »
Gestion de l'espace et des éléments du paysage	- 35 kms de haies et linéaires arborés - près de 9 kms de bandes enherbées	- Possibilité de régénération naturelle de certaines haies relictuelles (haies arbustives notamment) - Diffusion d'information technique sur la gestion des mares - Nécessité d'actions « groupées » pour une cohérence à l'échelle locale
Valorisation du patrimoine naturel	Un patrimoine riche et varié : - un patrimoine à valoriser (milieux remarquables, patrimoine arboré,...) - attractivité paysagère de la haute terrasse	Contexte paysager favorable au développement d'itinéraires pédestres (par exemple de St Maurie au Pas de Peyrole) - des sites pédagogiques pour les scolaires (mares, landes)

ANNEXES

1 – CARTES :

- Carte 1 : Unités paysagères et types d'utilisation de la SAU
- Carte 2 : Principaux éléments du patrimoine naturel

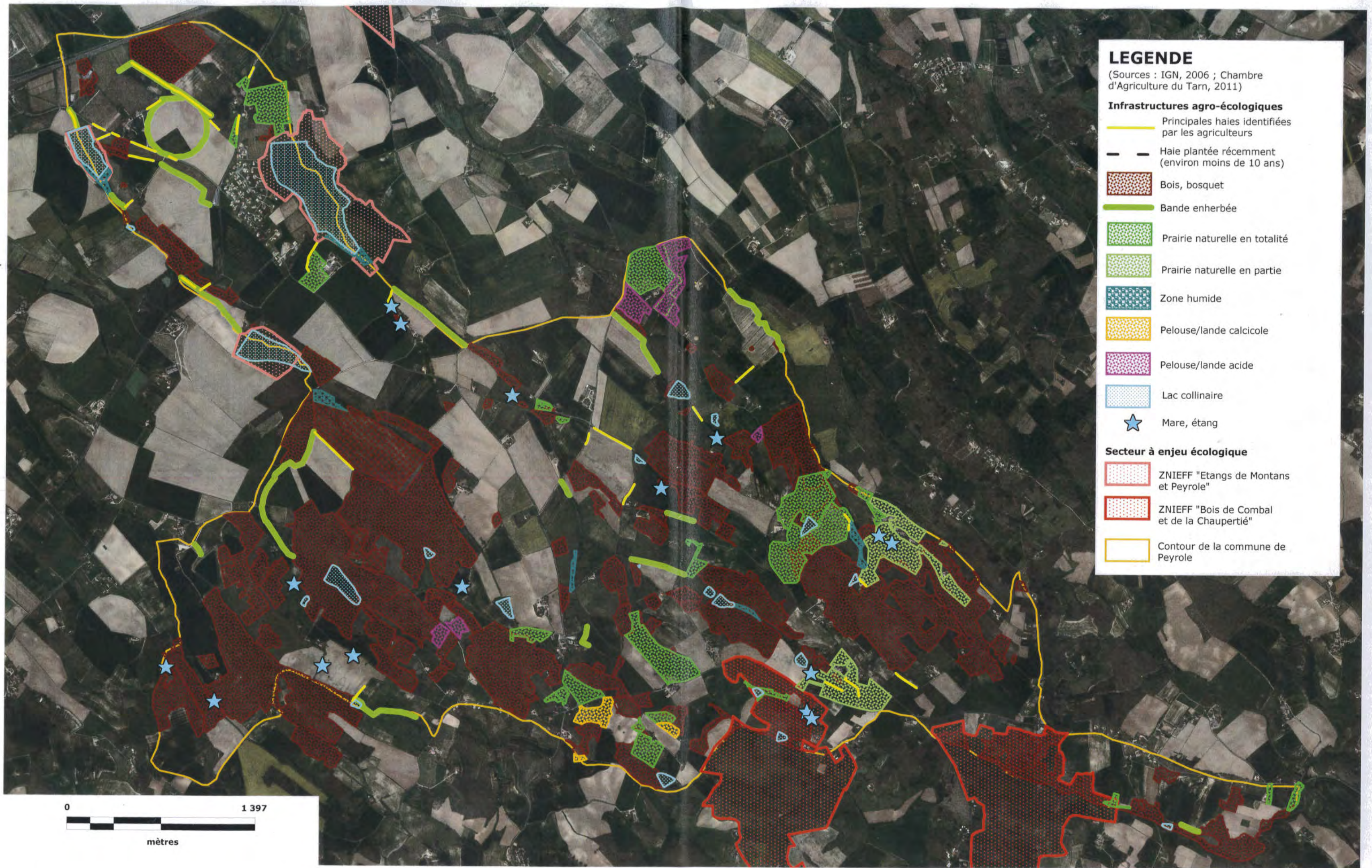
2 – FICHES TECHNIQUES :

FICHES MILIEU

FICHE 1	Haies et linéaires arborés
FICHE 2	Bois et bosquets
FICHE 3	Bords de champ – bandes enherbées
FICHE 4	Prairies naturelles ou permanentes
FICHE 5	Pelouses et landes
FICHE 6	Arbres isolés – petit patrimoine bâti
FICHE 7	Mares et lacs collinaires
FICHE 8	Zones humides

FICHES SCHÉMAS ET ZONAGE

FICHE 9	SCOT
FICHE 11	ZNIEFF



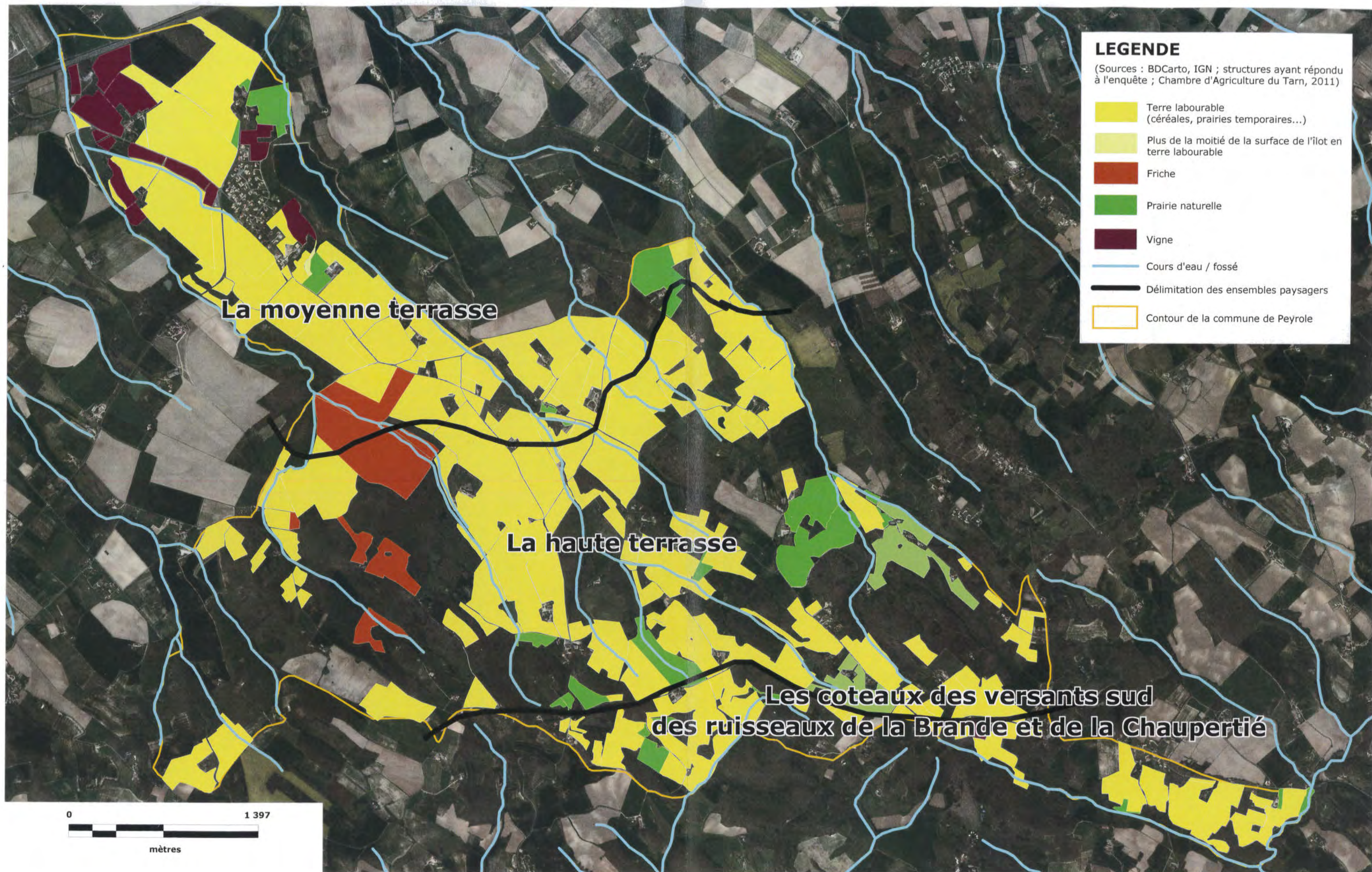
Principaux éléments du patrimoine naturel - Peyrole

DOCUMENT DE TRAVAIL

Diagnostic foncier, rural
Volet patrimoine naturel

Peyrole

Edition : février 2012



Unités paysagères et types d'utilisation de la SAU - Peyrole
DOCUMENT DE TRAVAIL

Diagnostic foncier, rural
 Volet patrimoine naturel

Peyrole

Edition : février 2012

